

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010**  
~~~~~

**SUBVENTION 2010 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ST GUILHEM LE
DESERT - VALLEE DE L'HERAULT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu le budget 2010 de l'OTI adopté le 12 novembre 2009,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** la subvention d'équilibre 2010 de l'Office de Tourisme St Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault à hauteur d'un montant de 287 395€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- **d'inscrire** cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1^{er} mars 2010

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 261 le
Publication le **10 FEV. 2010**
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de Communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

